

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-13-1-8

Séance du vendredi 5 novembre 2010

MISE A DISPOSITION DU CHALET POSTE DE SECOURS DU GRAND BALLON SITUE A PROXIMITE DU COL AMIC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-1-7 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU les débats de la Commission Permanente lors de sa séance du 5 novembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE la convention de mise à disposition entre le Département et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein, telle que figurant en annexe.
- AUTORISE le Président du Conseil Général à signer la convention qui prendra effet dès que le Syndicat Mixte aura désigné l'exploitant retenu pour l'hiver 2011.
- PRECISE que la recette correspondante, d'un montant forfaitaire de 1 Euro, sera recouvrée au programme B656, chapitre 75, fonction 0202, nature 752, du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté